

**Projet de ratification des résolutions adoptées lors des 17 et 18R
(2008)
de la Fédération française des Centres LGBT**

St. Aurousseau 27-9-08

Ratification des résolutions des 17R

Résolution IC/17R/A1 : Sans opposition manifeste, / Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents à l'exception de Couleurs Gaies et Tjenbé Red qui s'abstiennent. L'Assemblée donne quitus à CIGaLes.

Couleurs Gaies confirme son abstention due à la présence contestable au sein de la Commission de coordination de l'ancien Président de l'association Homonyme aujourd'hui dissoute pour cause de faillite.

Résolution IC/17R/A2 : Sans opposition manifeste, / Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents à l'exception de Couleurs Gaies et Tjenbé Red qui s'y opposent. / L'assemblée donne donc quitus au Trésorier. Idem résolution précédente

Résolution IC/17R/A3 : Après huis clôt (sic) des Membres titulaires, / L'association Girofard (Bordeaux) est admise Membre Associé, Association affinitaire.

Résolution ratifiée.

Résolution IC/17R/A4 : Après huis clôt (sic) des Membres titulaires, / L'association Equinoxe (Nancy) est admise Membre Associé, Association observateur.

Résolution ratifiée.

Résolution IC/17R/A5 : Après huis clôt (sic) des Membres titulaires, / Les associations Adhéos (Saintes) et GAGL (Orléans) sont admises Membre titulaire.

Résolution ratifiée.

Résolution IC/17/B1: Sans opposition manifeste, / L'Assemblée des Membres affirme son intérêt pour l'outil «tests rapides», incite ses Membres à mener des projets et participera à interpeler les pouvoirs publics sur le sujet avec les autres acteurs en la matière. Abstention. Il nous semble préférable de laisser les associations spécialisée dans la lutte contre le sida testée cette méthode et de statuer sur la base de ce retour d'expérience.

Résolution IC/17/B2: Sans opposition manifeste, / L'Assemblée apporte son soutien au projet "journée boîte à outils" présenté par AIDES. Résolution ratifiée.

Résolution IC/17R/C1 : Sans opposition manifeste, / Les Membres affirment leur volonté d'étendre les champs d'intervention de la Fédération à la santé lesbienne et à la santé trans', à la fois en interne mais aussi (sic) en terme (sic) de partenariats. Résolution ratifiée. Tant que les lesbiennes, les transgenres et les transsexuel(le)s ne présenteront pas de projets concrets à soutenir, rien ne se fera.

Résolution IC/17R/C2 : Sans opposition manifeste, les Membres décident d'examiner les statuts de la Fédération lors des prochaines Rencontres dans l'optique de les faire évoluer et mandate la Commission de Coordination pour émettre des hypothèses et engager un travail préparatoire avec les Membres.

Résolution ratifiée.

Résolution IC/17R/C3 : Au sortir du huis clos, la LGP Région Centre est la nouvelle Présidence de la Fédération pour 2008. Résolution ratifiée.

Résolution IC/17R/C4 : Au sortir du huis clos, J'En Suis J'Y Reste CGL Lille est Trésorier de la Fédération pour 2008.

Résolution ratifiée.

Résolution IC/17R/C5 : Sans opposition manifeste, les Membres rejettent tout compromis sur le contrat d'union civile, décident de laisser le paragraphe sur le PaCS et d'enlever le paragraphe traitant des personnes trans'. Résolution ratifiée.

Ratification des résolutions des 18R

Résolution IC/18R/01 : Clôture de l'AGO (assemblée générale ordinaire) et passage en AGE. Contre : Une ; Abstentions : Une ; Pour : Six.

Refus de ratification. Couleurs Gaies conteste la validité de cette résolution contraire à nos statuts et méprisante à l'égard des membres absents, la convocation n'ayant pas prévu dans l'ordre du jour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

A quoi bon travailler sur une réforme des statuts si l'AG s'assoit dessus à la première occasion ?

Couleurs Gaies fait également remarqué que cette résolution est également contraire à la résolution C2 des 17R.

« Résolution IC/17R/C2 : Sans opposition manifeste, les Membres décident d'examiner les statuts de la Fédération lors des prochaines Rencontres dans l'optique de les faire évoluer et mandate la Commission de Coordination pour émettre des hypothèses et engager un travail préparatoire avec les Membres ».

Il est vrai que cette résolution n'a pas pu être soumise à ratification avant les 18R, le procès-verbal des 17R ayant été remis à la Commission de Coordination 4 mois après les 17R. CIGaLes-Dijon étant à la fois la rédactrice de ce procès verbal et une ardente défenseuse du passage en AGE, nous sommes en droit de nous poser quelques questions ? Par conséquent, Couleurs Gaies considère comme nulles toutes les résolutions prises au cours de cette AGE et prie la Commission de coordination de ne prendre en compte les suivantes prises de position que dans le cas où une majorité de membres titulaires avaliserait ce passage en force en validant la résolution IC/18R/01.

Résolution IC/18R/02 : Une campagne sera portée par la Fédération portant sur les positions suivantes : - Abrogation du fichier Edvige et renoncement au fichage des associatifs (santé et secret médical, liberté et vie privée, engagement politique et syndical) ; - Reprise du CP de Tours ; - Interpellation azimuthale des députés sénateurs et demande question orale écrite au gouvernement ; - Interpellation des députés européens français de faire pression sur la France ; - Signature fédérale de la pétition en ligne déjà lancée ; - Interpellation ou participation à la constitution de collectifs locaux. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution ratifiée (au conditionnel)

Résolution IC/18R/03 : La Fédération soutient le projet Tout' Moun' Sé Moun' lancé par Tjenbé Rèd pour ouvrir le dialogue avec la communauté ragga dancehall en France. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution ratifiée (au conditionnel)

Résolution IC/18R/04 : La Fédération soutient la proposition avancée par Tjenbé Rèd de protester selon des modalités restant à définir contre la venue de Joseph Ratzinger - alias Benoît XVI - en France. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution ratifiée (au conditionnel)

Résolution IC/18R/05 : La Fédération soutient la proposition avancée par Equinox de protester contre les propos tenus avant son élection par le nouveau grand rabbin consistorial de France. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution ratifiée (au conditionnel)

Résolution IC/18R/06 : Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, associations affinitaires et titularisation avec effet immédiat de l'ensemble des membres concernés, sauf pour elles à exprimer un avis contraire d'ici le terme des prochaines Rencontres. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8. Résolution ratifiée. Couleurs Gaies fait remarquer que cette résolution dissout de fait l'identité de notre fédération construite autour de la notion de centre LGBT. Elle n'est pas hostile à ce que notre fédération rassemble plus largement le tissu associatif LGBT mais regrette que cette décision ait été prise dans la précipitation d'une AGE improvisée.

Résolution IC/18R/07 : Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, observateurs et transformation des membres concernés en observateurs non membres - avec effet immédiat. NPPV : 2 ; Contre : 1 ; Abstention : 1 ; Pour : 10. Refus de ratification. Couleurs Gaies suppose que cette résolution qui exclut plusieurs membres de la fédération est le résultat d'une AGE souverainement improvisée.

Résolution IC/18R/08 : Une association membre, une voix - avec effet immédiat. NPPV : 2 ; Contre : 2 ; Abstention : 1 ; Pour : 9. Résolution ratifiée.

Couleurs Gaies saluent cette décision qui permettra à l'ensemble des membres nouvellement titularisés de s'investir pleinement au sein de notre nouvelle fédération des associations LGBT. Afin de faire respirer la démocratie, ces nouveaux membres votants auront à cœur d'être présents avec assiduité à chacune des Rencontres nationales et de relayer activement les campagnes fédérales.

Couleurs Gaies regrette simplement qu'il ne soit pas prévu d'attribuer au moins deux pouvoirs à des membres ayant plus de 400 adhérents, afin de favoriser l'adhésion des réseaux nationaux à notre nouvelle fédération.

Résolution IC/18R/09 : Lorsqu'une association demande son adhésion, elle peut être admise ; elle peut voir refusée sa demande, sur refus motivé ; elle peut se voir proposer le statut d'observateur pendant une durée maximale d'un an : elle peut également demander à être admise comme observateur pendant une durée maximale d'un an avant de demander l'adhésion. NPPV : 3 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 11. Résolution ratifiée.

Résolution IC/18R/10 : La résolution 7 est rapportée ; Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, observateurs et transformation des membres concernés en observateurs non membres - avec effet immédiat, faisant qu'on se retrouve en présence d'une seule catégorie de membres et des observateurs ; les associations actuellement concernées par cette catégorie sont titularisées, sauf pour elles à exprimer un avis contraire d'ici le terme des prochaines Rencontres. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 ; Pour : 11.

Résolution ratifiée.

Résolution IC/18R/11 : Trans Aide est admise comme membre titulaire de la Fédération. NPPV : 2 ; Contre : 1 ; Abstention : 0 ; Pour : 12.

Refus de ratification

Résolution IC/18R/12 - Les associations et Centres LGBT se reconnaissent dans la Charte et les valeurs qu'elle incarne : elle est la base d'animation et de construction des Centres LGBT ; son texte sera adapté aux évolutions statutaires actuellement débattues. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 13.

Refus de ratification

Couleurs Gaies en appelle à l'arrêt de l'improvisation. La charte des centres LGBT n'a plus lieu d'être dans une fédération ouverte à toutes les associations LGBT. Si l'AG souhaite inscrire dans le marbre nos valeurs fondamentales, qu'elle le fasse dans les statuts acceptés par définition par tous les membres.

Résolution IC/18R/13 - L'assemblée est favorable à un changement de nom et se prononcera lors des prochaines Rencontres sur ce sujet. NPPV : 3 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 12.

Résolution ratifiée

Enfin un peu de cohérence !

Résolution IC/18R/14 : Les résolutions adoptées lors des 18R suivent le régime habituel de ratification. NPPV : 0 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 15.

Résolution ratifiée

Résolution IC/18R/15 : Le régime habituel de ratification est maintenu. NPPV : 1 ; Contre : 12 ; Abstention : 1 ; Pour : 1.

Résolution ratifiée

Le rédacteur aurait dû écrire : 'Le régime habituel de ratification est maintenu pour donner un semblant de légitimité au passage souverainement illégal en AGE, cette AGE ayant entrepris de réformer les statuts en l'absence d'un grand nombre de membres non-informés au préalable de ce passage en force.

Résolution IC/18R/16 : Un nouveau régime de ratification portera sur certaines résolutions seulement ; une proposition en ce sens sera soumise aux 19R. NPPV : 1 ; Contre : 5 ; Abstention : 2 ; Pour : 7.

Résolution ratifiée

Résolution IC/18R/17 - Le scrutin de liste est remplacé par un scrutin uninominal pour l'élection de la nouvelle Commission de coordination. NPPV : 2 ; Contre : 2 ; Abstention : 1 ; Pour : 10.

Refus de ratification

Couleurs Gaies reprend à son compte la déclaration de Monsieur Stéphane AUROUSSEAU prononcée au cours des 17R.

« ...pourquoi le scrutin de liste, pourtant pas inspiré des régimes monarchiques et autoritaires, apparaît comme non-démocratique, alors que nos statuts et notre règlement intérieur stipulent que cette liste doit être élue avec une majorité qualifiée des deux-tiers et qu'ils prévoient explicitement la possibilité d'une compétition entre plusieurs listes. Ce qui se joue derrière la volonté de modifier le mode de scrutin de notre exécutif, ce n'est pas le degré de démocratie interne mais la conception même que l'on se fait du pouvoir et de la responsabilité politique à l'échelle d'une fédération nationale. Devons nous jouer collectif, tout en laissant la place à une opposition que rien n'empêche de présenter sa propre liste, ou devons nous jouer la carte de la personnification du pouvoir et prendre le

risque de faire de notre fédération d'associations un tremplin politique pour leur premier carriériste venu (cf. l'expérience d'autres associations de lutte contre les discriminations). Devons nous inciter à l'esprit de consensus, socle de confiance fondateur de notre fédération, ou bien parier sur le tête de tel ou tel après des manœuvres hasardeuses nouées dans un lit ou au fond d'un verre d'alcool ».

Résolution IC/18R/18 - Un nombre fixe de membres est prévu pour cette Commission. NPPV : 2 ; Contre : 2 ; Abstention : 2 ; Pour : 9.

Refus de ratification

A moins de fixer un nombre inférieur ou égal à trois, il est inutile de graver dans le marbre une règle qui ne sera jamais respectée.

Résolution IC/18R/19 - La commission comprend au plus neuf membres. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 ; Pour : 11.

Refus de ratification

Pourquoi fermer la porte aux bonnes volontés, il y en a si peu.

Résolution IC/18R/20 - Sont éluEs les neuf premierEs candidatEs ayant obtenu le plus de suffrages. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 ; Pour : 11.

Refus de ratification

Cette proposition ne concerne qu'un mode de scrutin uninominale que nous dénonçons dans le cadre de notre fédération.

Résolution IC/18R/21 - Aucun seuil minimal n'est requis pour être éluE. NPPV : 4 ; Contre : 5 ; Abstention : 2 ; Pour : 4.

Résolution ratifiée.

Pour être légitime, une liste doit obtenir la majorité relative des voix.

Résolution IC/18R/22 - Un seuil minimal est défini comme suit : NPPV : 2 ; Un tiers : 5 ; Majorité simple : 8 ; Abstention : 0.

Résolution ratifiée.

Pour être légitime, une liste doit obtenir la majorité relative des voix.

Résolution IC/18R/23 - Sont élus à la Commission de coordination : Alexis, David, Matthieu, Stéphane.

Résolution ratifiée.

Couleurs Gaies s'étonne de la non-candidature des plus acharnés réformateurs de statuts. Encore une manœuvre à l'horizon ? Dans tous les cas, si l'on se contente d'ajouter les points adoptés lors de cette AGE illégale à nos statuts actuels, ces statuts n'auront plus aucune cohérence.

Résolution IC/18R/24 - Sans opposition manifeste, les 19R sont fixées à Tours les samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2009.

Résolution ratifiée.

Résolution IC/18R/25 - Sans opposition manifeste, l'assemblée accepte la proposition de Jérémie de participer aux travaux de la ComCo.

Résolution ratifiée.